

# L'ELECTION DU BUREAU DE LA CHAMBRE

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

M. Groussau conclut en déclarant qu'il ne s'agit pas de vouloir rappeler les données d'un problème constitutionnel d'importance primordiale.

Il termine en faisant confiance à l'assesse du Parlement qui n'oubliera pas qu'il a la responsabilité des intérêts permanents du pays.

Quand M. Groussau se rassied, toute la Chambre l'applaudit longuement.

### L'élection du bureau

Le président fait procéder au tirage au sort des scrutateurs pour le dépouillement des scrutins qui vont avoir lieu. Le nom de M. Herriot est applaudi à gauche.

Le scrutin pour l'élection du président définitif est ouvert à 18 heures à la tribune. Les autres scrutins pour les élections des autres membres du bureau ont lieu dans les salons voisins. Le scrutin pour l'élection du président est clos à 17 heures.

La séance est suspendue pendant l'opération du dépouillement des scrutins.

### M. Fernand Bouisson réélu président

La séance est reprise à 18 h. 50. Le doyen d'âge fait connaître devant une Chambre nombreuse les résultats des scrutins pour l'élection du président définitif et des quatre vice-présidents.

Le scrutin pour l'élection du président : nombre de votants, 514 ; bulletins blancs ou nuls, 55 ; suffrages exprimés, 459 ; majorité absolue, 230.

Ont obtenu : MM. Fernand Bouisson, 461 voix, élu ; M. Jean Renaud, 8 voix ; divers, 50.

Des applaudissements nombreux saluent ce résultat.

### Les vice-présidents élus

Scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents : nombre de votants, 510 ; bulletins blancs ou nuls, 8 ; suffrages exprimés, 502 ; majorité absolue, 252.

Ont obtenu : MM. Yvon Delbos, 440 voix, élu ; Edouard Morel, 429 voix, élu ; Henry Paté, 419 voix, élu ; André Besson, 394 voix, élu.

### L'élection des secrétaires :

#### M. Maurice Vincent est élu

Voici les résultats du scrutin : nombre de votants, 494 ; bulletins blancs et nuls, 11 ; suffrages exprimés, 483 ; majorité absolue, 242.

Ont obtenu : MM. Maurice Robert, 435 voix, élu ; Raude, 427 voix, élu ; Maurice Vincent, 414 voix, élu ; Blanche, 414 voix, élu ; Auguste Durand, 413 voix, élu ; Beller, 413 voix, élu ; Besset, 406 voix, élu ; Groussau, 400 voix, élu ; Franchet, 380 voix, élu ; Vallier, 348 voix, élu ; De Molènes, 397 voix, élu ; Henri Chabrier, 378 voix, élu.

La Chambre est définitivement constituée, déclare M. Groussau. Le bureau définitif s'installe jeudi. La prochaine séance est fixée à jeudi 15 h. 30. La séance levée à 19 heures.

M. Groussau fait l'objet d'une chaleureuse manifestation de la part de tous ses collègues, debout, qui l'acclament.

« Je vous remercie de tout mon cœur », dit-il avec une émotion, avant de quitter le fauteuil.

# Le Sénat a entendu le discours de son doyen d'âge M. DAMECOUR

Les sénateurs sont venus très nombreux pour assister à la session ordinaire et entendre le discours de leur doyen d'âge et c'est devant une assemblée à peu près complète qu'à 16 heures 30, M. DAMECOUR, doyen d'âge, qui préside, a déclaré la séance ouverte.

Les 6 plus jeunes sénateurs présents prennent place aux côtés du doyen, en qualité de secrétaires d'âge ; se sont : MM. Belmont, Neyret, Roussel, Pavot, de La Forge, Odin et Naudin.

Après avoir, M. DAMECOUR, prononcé son discours.

### Le discours de M. DAMECOUR

Il fait l'éloge funèbre de M. Jenouvrier et adresse à Mme Doumer la part que prend la Haute Assemblée à ses devoirs récents. Il étudie ensuite les raisons profondes de la crise économique.

Selon lui les lois d'exception que l'on vote font empirer le mal au lieu de le guérir. Le meilleur moyen de sortir de la partie est de revenir aux traditions séculaires qui ont fait notre prospérité.

M. DAMECOUR présente ensuite une critique des vices d'administration de certaines grandes sociétés. Un discours contre l'Etat doit s'exercer sur elles. Pour lui l'abus du crédit a gravé d'effrayants dommages. Le crédit a fait éclater la crise en Allemagne et en Europe. Contre lui il nous faut entrer dans la voie de la déflation. Il faut aussi qu'on sache que la confiance publique ne s'impose pas, elle se mérite.

M. DAMECOUR passe à la politique extérieure. L'Anglais obtenu de la France, concession sur concession. Il

# LE TRAGIQUE ÉBOULEMENT DE VIEUX-COIN

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

On entendait les deux ensevelis appeler au secours, mais après quelques minutes, on ne s'entendit plus. Ce fut à ce moment que M. Forysiek fut aperçu. On put entendre quelques râles, puis ce fut tout.

Avec une hâte fébrile, on travailla sans relâche au déblaiement. Après une heure d'efforts, un des ensevelis put être dégagé, c'était Ludwieg Forysiek, qui n'était que blessé.

On le transporta à l'infirmerie où le docteur Verkaeghe constata que le mineur portait une plaie à la tête, côté gauche, et de nombreuses contusions sur le corps. Ludwieg Forysiek avait eu les jambes écrasées sous un éboulement de terre.

Deux heures d'efforts furent encore nécessaires pour arriver jusqu'à Szymanski qui se trouvait pris sous le caillou mesurant environ 2 mètres de haut, 1 mètre de large et 60 cm. de long.

Les malheureux avaient eu la poitrine écrasée. Son agonie n'avait pas été longue.

Après-midi, le cadavre fut ramené dans la maisonnette de la rue des Glycines, où se trouvait l'épouse, douloureusement affectée, de Szymanski.

Le blessé, M. Forysiek, est marié, père d'un enfant. Albert Szymanski était marié en seconde noce avec une des compatriotes, Mme Kula Marjana, dont le premier mari était mort, à la suite d'un accident il y a dix ans.

La victime laisse deux enfants âgés, l'un de 14, l'autre de 11 ans.

L'enquête d'usage a été faite par M. Ricard, ingénieur chargé du contrôle des mines, qui recut toutes explications utiles sur la nature de cet accident par M. Pothier, directeur de la fosse et Valachie, ingénieur.

### UN MALHEUREUX FOU, RÉFORMÉ DE GUERRE 100 % ÉTAIT MONTÉ DANS LE TRAIN D'HÉNIN-LIÉTARD A LENS

Dans la nuit de lundi à mardi, vers 4 h. 45, le chef de gare d'Hénin-Liétard, apercevant par téléphone, M. Dubus, commis principal en gare de Lens, qu'un fou, échappant à tout contrôle, avait réussi à monter dans le train se dirigeant vers Lens et arrivant dans cette ville une dizaine de minutes plus tard, M. Dubus prévenu, se précipita vers la gare et se précipita à la poursuite de l'individu, qui avait disparu avec son sac à main et son portefeuille. M. Dubus, accompagné de ses collègues, se précipita vers la gare et se précipita à la poursuite de l'individu, qui avait disparu avec son sac à main et son portefeuille.

### UNE LETTRE DE LA FÉDÉRATION DES CONTRIBUABLES AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

La Fédération nationale des syndicats et groupements de contribuables, qui groupe près de 700.000 syndiqués répartis dans 83 départements vient d'adresser au Président du Conseil une lettre dans laquelle elle rappelle qu'elle a depuis longtemps protesté contre l'aggravation des charges fiscales et demandant des économies sérieuses dans les services publics.

La Fédération déclare que la nouvelle loi sur le revenu du contribuable, telle que l'a présentée le Gouvernement aurait pour effet de rendre impossible pour les contribuables le paiement de leurs impôts de recouvrement à prendre l'autorisation à demander à être consulté, elle aussi.

« Si l'est admise, dit-elle, que les payés doivent être consultés, il est légitime que les payants le soient aussi ».

La Fédération ajoute que les syndicats qui la composent ne soutiendront qu'un gouvernement qui voudra accomplir une œuvre de justice. Elle termine ainsi :

« Au surplus, si la situation financière de la France est ce qu'elle est, peut-être en trouvera-t-on la raison dans ce fait que l'esprit de prodigalité, une représentation légale, tandis que l'esprit d'économie, incarné dans les contribuables, n'a eu jusqu'ici aucun moyen légal de se faire entendre. Pu d'agir ».

### L'AFFAIRE DE L'AÉROPOSTALE

M. Brack, juge d'instruction, a rendu son ordonnance de renvoi dans l'affaire de l'aéro postale.

Le dossier va donc être communiqué à la chambre des mises en accusation, qui statuera sur le renvoi en Cour d'assises de M. André Bouvier, chef de bureau à la Direction des Postes, et de Charles Picherie, directeur adjoint.

Protestant contre ce renvoi, M. J.-Ch. Legrand, au nom de M. André Bouvier, a écrit au président de la Haute Assemblée et a adressé une lettre dans laquelle il exprime son étonnement que l'instruction soit close, alors qu'il demande l'admission de la preuve de l'implication de M. Bouvier dans les relations de M. Painlevé avec M. Weiller.

### CINQ PERSONNES PÉRIRENT DANS L'INCENDIE D'UNE MAISON

Un incendie a détruit une maison du quartier riche de la ville de Baltimore. Cinq personnes ont péri dans les flammes. Une sixième a été grièvement blessée.

### UN BÉBÉ DE QUATRE MOIS TROUVÉ ASSASSINÉ

On mande de New-York, qu'un bébé de quatre mois a été trouvé assassiné. On croit qu'il s'agit d'un acte de vengeance ou de jaloux.

### L'ENTRÉE DES ÉTRANGERS EN BELGIQUE

La Sûreté publique belge rappelle que les ressortissants français doivent, pour pénétrer en Belgique, être porteurs d'un document officiel justifiant leur entrée nationale et munir de photographies.

La note énumère les catégories d'étrangers qui devront se munir de passeports en règle.

D'autre part, tout étranger voulant occuper un emploi en Belgique avant son entrée dans le pays doit avoir une autorisation signée par la Sûreté publique belge et remise par un agent diplomatique belge à l'étranger.

# LE TRAGIQUE ÉBOULEMENT D'UN SEPTUAGÉNAIRE A BEUVRY-LEZ-BETHUNE

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Les recherches entreprises pour découvrir le criminel se poursuivent activement.

Nous avons relaté hier le crime abominable qui fut commis dans la matinée de dimanche, au lieu dit « Le Hamel », confin du territoire de Beuvry-lez-Béthune, où un malheureux, qui fait toujours l'objet d'actives recherches des brigades de gendarmerie et des inspecteurs de la police mobile, massacra à coups de hache une vieille femme, Mme veuve Dubois-Facon, âgée de 77 ans, qui demeurait dans une petite maison située sur la droite de la route de Béthune à Armentières, à environ 500 mètres de toute autre habitation.

Le criminel a accompli son forfait avec préméditation et un cynisme effrayant.

### Enquête difficile

D'après les circonstances qui entourent le drame tragique, l'enquête semble s'être entourée des plus minutieuses précautions ; d'abord pour prendre la fuite sans se faire remarquer, ensuite pour dépester les recherches de la justice.

Le blessé, M. Forysiek, est marié, père d'un enfant. Albert Szymanski était marié en seconde noce avec une des compatriotes, Mme Kula Marjana, dont le premier mari était mort, à la suite d'un accident il y a dix ans.

La victime laisse deux enfants âgés, l'un de 14, l'autre de 11 ans.

L'enquête d'usage a été faite par M. Ricard, ingénieur chargé du contrôle des mines, qui recut toutes explications utiles sur la nature de cet accident par M. Pothier, directeur de la fosse et Valachie, ingénieur.

### UN MALHEUREUX FOU, RÉFORMÉ DE GUERRE 100 % ÉTAIT MONTÉ DANS LE TRAIN D'HÉNIN-LIÉTARD A LENS

Dans la nuit de lundi à mardi, vers 4 h. 45, le chef de gare d'Hénin-Liétard, apercevant par téléphone, M. Dubus, commis principal en gare de Lens, qu'un fou, échappant à tout contrôle, avait réussi à monter dans le train se dirigeant vers Lens et arrivant dans cette ville une dizaine de minutes plus tard, M. Dubus prévenu, se précipita vers la gare et se précipita à la poursuite de l'individu, qui avait disparu avec son sac à main et son portefeuille.

### L'arme du crime

La hache dont s'était servi le criminel pour tuer Mme Ve Dubois et qui fut trouvée dans un fossé, à côté de la maison par l'adjoint Dupuis, de Béthune, ne porte plus aucune trace d'empreinte.

Le criminel avait dû prendre avec précaution la serviette qui renfermait les vêtements et la vieille hache, qui fut trouvée dans le filet à provision qui fut découvert dans un sac à charbon. La serviette, qui fut également retrouvée dans un sac à charbon, ne portait aucune trace de sang. Un sac qui se trouvait dans la pièce avait été négligé par le criminel qui dut aller se nettoyer dehors, probablement dans le fossé où se trouvait la hache.

Et les choses qui furent retrouvées dans le jardin, ne furent-elles pas placées là par l'assassin dans le but d'une mise en scène ? Mais c'est une hypothèse à vérifier. Les recherches et de faire orienter les soupçons sur le ou les auteurs qui comment l'enquête.

### UN ODieux INDIVIDU ARRÊTÉ A EPEVILLE

A la suite de plaintes qui lui étaient parvenues, le Parquet de Béthune, vient d'ordonner l'arrestation du Polonais Jean Rokita, 42 ans, ouvrier agricole à Epeville, près de Ham. Depuis plus de deux ans, ce triste individu se livrait à des actes immoraux sur sa femme, la petite Anna Narret, aujourd'hui âgée de 12 ans.

Pour parvenir à ses fins, l'odieux personnage menaçait la fillette de lui ouvrir les yeux, si elle ne se conformait pas à ses caprices et se livrait également de représailles à elle-même. Rokita a été écroué à la prison de Béthune.

### ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 11 janvier 1932, Soleil lever, 7 h. 38 ; coucher, 16 h. 14 ; Lune lever, 15 h. 44 ; coucher, 7 h. 53 ; Pluie.

ANJOURD'HUI : Sainte-Hortense. — Demain : Saint-Arcade.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. Observations faites le 10 janvier à 18 h. : Baromètre : 773 mm. ; baisse depuis la veille à 18 heures : 3 mm. ; maxima : 7. ; minima : 3. ; maxima : 7. ; minima : 3.

État hygrométrique : 84. — Hauteur d'eau tombée depuis le matin : 0. — Direction du vent : Nord-Ouest ; force modérée. — Direction des nuages : Nord-Ouest ; état de ciel : très peu nuageux. Temps probable pour aujourd'hui mercredi : un peu froid ; assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Mercredi 11 janvier. — Temps probable : ciel couvert avec quelques pluies intermittentes ; vent variable faible à modéré ; température en baisse sur celle de la nuit précédente.

MARIAGE. — On annonce le prochain mariage de Mlle Marie-Thérèse de Noyelles, fille de M. Chevalier de la Légion d'honneur et de Madame, née Andouche d'Armentières, avec M. Arthur Lemaux, industriel, de M. de M. Lemaux-Legendre, de Busigny.

# A Chéreg, un beau-père trappa violemment son genre et le menaçait avec une baïonnette

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Au numéro 146 de la rue Auteur, à Chéreg, habitait M. Léon Demerval, 45 ans, journalier, avec sa fille et son genre, Georges Bernard, 26 ans, terrassier. L'habitation était louée à M. Demerval. M. Bernard signifia à son beau-père, sous prétexte de quitter la maison commune.

A cet effet, il lui offrit de lui payer sa pension, soit 25 francs, et la condition que son beau-père lui rendit ce qui lui appartenait : vêtements, vaisselle, etc., mais ce dernier refusa de donner satisfaction à ses vœux.

Ce dernier mécontent, se retira dans un estaminet voisin, son beau-père ne tarda pas à rejoindre la commune et se dirigea vers le cabinet de toilette de son genre. Prétextant que son genre l'avait circonvenu auprès du débitant, Demerval injuria son genre, et lorsque ce dernier se mit à le menacer avec une baïonnette, non sans peine, à le démasquer.

Entre temps, la gendarmerie de Lannoy ayant été prévenue, vint arrêter l'irascible beau-père, qui fut conduit à la caserne à Lannoy, et transféré à la prison de Lille.

Léon Demerval aura à répondre de différents délits pour lesquels il est poursuivi, notamment pour coups et blessures. Il était en outre en possession d'un briquet sans étampille.

### CONSEIL Interdépartemental de Préfecture

#### Les élections municipales complémentaires de Pitgam

En fin 1932, des élections municipales complémentaires pour l'élection de trois conseillers municipaux avaient lieu à Pitgam. MM. Daens et Decol furent élus pour une liste, M. Vanherseeke pour l'autre liste.

Les élections des deux premiers ne sont pas contestées, mais celle de M. Vanherseeke l'est par un adversaire malheureux : M. Flolet, qui appartient au même parti que MM. Daens et Decol. Il fut élu par 160 voix et que M. Flolet recueillit 159 suffrages. Il s'en est donc fallu de deux voix pour que M. Flolet soit vainqueur.

Cet échec est dur au candidat malchanceux, d'autant plus que M. Flolet, à l'en croire, a relevé contre son adversaire des manoeuvres électorales qu'il déclare ne pouvoir accepter avec le suffrage universel et les principes des élections de Pitgam, en ce qui concerne M. Vanherseeke, est venu hier devant le Conseil de Préfecture.

Ces élections d'avocats, M. Lamy, commissaire du Gouvernement, a conclu au « statu quo ». Mais M. Emile Régier, qui présidait le Conseil interdépartemental de la Préfecture a mis l'affaire en délibéré.

### QUELLE PART DE L'ANCIEN MARAIS « LE FLOT DE WINGLES » REVIENT A LA COMMUNE DE BAUVIN ?

Un projet de loi tendant à fixer la délimitation définitive de la part revenant à la commune de Bauvin du territoire de l'ancien marais dit « Flot de Wingles » sera présenté par M. le ministre de l'Intérieur, à la Chambre des Députés.

Par délibération en date des 15 mars et 6 septembre 1928, le Conseil municipal de Bauvin s'appuyant sur un travail de démarcation exécuté en 1806 sur les ordres de l'Etat, a demandé au Conseil général de l'arrondissement de Valenciennes d'intervenir le 6 novembre 1920 entre les députés des deux communes adjacentes au Flot de Wingles, à solliciter la délimitation définitive de la part revenant à la commune sur l'ancien marais dit « Flot de Wingles », délimitation qui entraînera la modification des territoires des départements de Valenciennes et de l'arrondissement de Valenciennes.

Ce projet, soumis à l'instruction réglementaire du Conseil municipal de Valenciennes, a fait l'objet de plusieurs décisions des communes de Bénéfontaine, Billy-Berthelot, Dorville, Huellich, Meschin et Wingles, lesquelles sont insérées par la question.

Toutes ces communes, sauf Meschin, ont proposé au Conseil municipal de Valenciennes de fixer la délimitation définitive de la part revenant à la commune de Valenciennes de l'ancien marais dit « Flot de Wingles ».

Par contre, M. l'ingénieur en chef du Service hydraulique du Pas-de-Calais et le Conseil municipal de Valenciennes ont émis un avis contraire.

Un projet de loi est soumis après examen au Conseil d'Etat ; à la Chambre des Députés.

### LE MYSTÉRIEUX DÉTENU DE LA PRISON DE VALENCIENNES VA ÊTRE TRANSFÉRÉ A DOUAI

Le mystérieux détenu de la maison d'arrêt de Valenciennes André Boudant qui avait été condamné, nous l'avons dit, à six mois de prison pour vagabondage, a interjeté appel du jugement du tribunal correctionnel de Valenciennes qui l'avait condamné à six mois de prison.

Boudant va être nécessairement transféré à Douai, où il comparaitra, à nouveau, devant la Cour d'Appel.

Conservera-t-il la même attitude ; donnera-t-il suite à son appel ; sera-t-il libéré ou qu'il aura en sa possession lorsqu'il sera arrêté à la frontière ; persistera-t-il à refuser d'en indiquer la provenance ? C'est ce que l'on saura plus tard.

### NOTRE CONCOURS DE LA PLUS BELLE HISTOIRE

4.000 PRIX valant 310.000 FR.

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

2.843e. — M. DANDOUT Pierre, rue de Condé, 102, à VALENCIENNES.

2.844e. — M. LANGERAERT Yvonne, rue de l'Yser, 10 à WASQUEHAL.

2.845e. — M. DUTILLEUL Daniel, rue de la Chasse, 28, à PERONNE-EN-MELANTOIS.

2.846e. — Mme DE SCHMYTENEUR Marie, rue Buffon, 4, à LILLE.

2.847e. — Mlle ROGEAUX Suzanne, 49, rue Pasteur, à HAUBOURDIN.

2.848e. — M. DUPONT-LEURS, rue de la Gendarmerie, LA GORGUE.

2.849e. — Mlle VOS Olga, 161, rue Jules Guesde, à HEM.

2.850e. — M. LEFEBVRE Anatole, rue Blanche, 35, à SAINT-MAURICE.

2.851e. — M. DE BUNDER Auguste, rue de Mélaniois, 6, à LILLE.

2.852e. — M. LECOQCQ René, rue de la Noyelle, à SAINGHIN-EN-MELANTOIS.

2.853e. — M. DELVOYE Albert, rue de la Marlière, 99, à TOURCOING.

2.854e. — M. DUBUS Henri, rue Ste-Elisabeth, 51, à ROUBAIX.

2.855e. — M. DEBELS Raymond, rue des Flandres, 58, à TOURCOING.

2.856e. — Mlle CAPPILLIER Marie-Louise, rue de l'Union, 149, à WATTRELOS.

2.857e. — Mme DEHALLEUX Marie, rue de l'Union, 335, TOURCOING.

2.858e. — M. BONNEZ Alphonse, rue Ed. Vaillant, 48, à HELLEMMES.

2.859e. — Mme FIEVET Denise, rue de Gand, 12 bis, à NEUVILLE-EN-FERRAIN.

2.860e. — M. ABRAHAM Louis, rue des Bois Blancs, 181, à LILLE.

2.861e. — M. STEVENS Joseph, 53, rue Louiset, à MARCO-EN-BAREUIL.

2.862e. — Mme OPSOINEZ Jeanne, rue Pasteur, 18, à HEM.

2.863e. — M. COISNE-MACAIRE, rue Voltaire, 115, MONS-EN-BAREUIL.

2.864e. — M. DELCROIX-LAROYE, 48, rue Ferrer, à CROIX.

2.865e. — Mme MICHEZ Hélène, 74, rue Jenner, à LILLE.

2.866e. — M. VIENNE Maurice, rue du Qual, 44, à LA MADELEINE.

2.867e. — M. BERTIN Edouard, rue de Berken, 26, à LA MADELEINE.

2.868e. — Mme PINCHON-ADAM, rue Carnot, 66, à THUMESNIL.

2.869e. — Mme LESSART Marthe, rue Mouscron, 16, à WATTRELOS.

2.870e. — Mme Adeline LIEVEN, rue Jean-Jacques Rousseau, 30, à HELLEMMES.

2.871e. — M. DELAERE Richard, rue de Dunkerque, 53, à ARMENATIERS.

2.872e. — Mme BETTENS Suzanne, rue Jean Macé, 161, à ROUBAIX.

2.873e. — M. DUHEM Maurice, rue du Chemin Vert, 12, à ORCHIES.

2.874e. — M. LIETAERT Edouard, rue d'Enn, 40, à TOURCOING.

2.875e. — M. BEAUREPAIRE Henri, rue de la Marlie, 110, PÉRONNES.

2.876e. — M. FLANCOQ Léonard, rue du Maréchal Foch, à SAINTES.

2.877e. — M. HAYOT Cyrille, rue Gustave Delory, 16, à CYSOING.

2.878e. — Mme GUILBERT Geneviève, rue Gerdinand Mathias, 356, à HELLEMMES.

2.879e. — M. BEAUREPAIRE Jeanne, rue de la République, 13 bis, à SOMAIN.

2.880e. — M. HARDAIN Jules, rue du Sentier, 38, à TOURCOING.

2.881e. — M. BOIDIN Elol, rue Carnot, 36, à PÉRONNES.

2.882e. — M. DELERUE Robert, 25, rue Louis Sulpice, à LILLE.

2.883e. — M. DESCATOIRE Albert, rue Delmeur, 1, à TEMERINGHEM.

2.884e. — Mme LEFEBVRE Jeanne, rue Pont-Noyelles, 11, à FIVES-LILLE.

2.885e. — M. LABIAU Josph, 16, rue Pierre Curie, à HELLEMMES.

2.886e. — M. VERONNE Edmond, rue de l'Ouest, 16, à CROIX.

2.887e. — M. D'HE Henri, rue Victor Hugo, 6, à HOULLIERES.

2.888e. — M. HENRIQUOY Henri, rue de l'Ommelette, 140, à ROUBAIX.

2.889e. — Mme DEMONVEAUX-BOURMÉDEAU, rue de la Chasse, à PERONNE-EN-MELANTOIS.

2.890e. — M. DE SMET Louis, avenue Virmot, 18, à MONS-EN-BAREUIL.

2.891e. — M. LHUILLIER Daniel, rue Jean Jaurès, 16, à OMMÈRE.

2.892. — Mme HONNART Marie-Thérèse, rue Gambetta, 55, à PÉRONNES.

2.893e. — M. BRACQ Eugène, 21, rue Biskra, à ROUBAIX.

2.894e. — M. RAES Joseph, 12, rue de MENIN, à TOURCOING.

2.895e. — M. BIDAR Fernand, rue de l'Arc-en-Ciel, 9, à MERICOURT-SOUS-LEZENS.

2.896e. — Mlle DUQUESNE-OBVIN, 34, rue Bassé Maure, à ROUBAIX.

2.897e. — Mme KESTELOOT Raymond, rue Paul Lafargue, 128, à LILLE.

2.898e. — Mme WIBAUT, rue de la Gare, 4, à LESQUIN.

2.899e. — M. TARIOLLE Albert, rue de Russie, 89, à FIVES-LILLE.

Le dernier lauréat a donné le chiffre de 39.369 comme réponse à la question subsidiaire ; différence avec 43.877, nombre de concurrents ayant donné la liste gagnante : 4.118.

Lire demain, la suite de la liste des 4.000 heureux gagnants.

Les gagnants peuvent retirer leurs prix dans les bureaux de « REVEL DU NORD », 186, rue de Paris, à LILLE.

Rappelons, à ce sujet, le texte de l'article 7 du Règlement, disant :

« La liste des prix affectés au présent concours représente une valeur de 310.000 francs.

« La liste des gagnants sera publiée dans les colonnes de « REVEL DU NORD » et de « L'ÉGALITÉ DE ROUBAIX-TOURCOING ».

« Dès la publication des noms, les gagnants pourront se présenter à notre siège social, 186, rue de Paris, à Lille, où ils pourront retirer leurs lots. Les gagnants auront, naturellement, à justifier de leur identité lors du retrait de leurs prix. Les frais d'envoi seront à la charge des gagnants qui demanderont l'expédition de leurs prix ».

Les lauréats pourront également retirer leurs prix tous les dimanches de 9 heures à midi.

### UN MOUILLEUR DE LAIT SÈVÈREMENT CONDAMNÉ A LONGUEAU

Le 5 décembre, M. Doublart, inspecteur des fraudes, rencontrant dans la cité des cheminots de Longueau, un habitier de Gilly, M. Jean Van den Bergh, 53 ans, qui faisait sa tournée.

L'inspecteur effectua plusieurs prélèvements de lait et leur examen fit ressortir que le lait était mouillé à 38 et même à 40 pour cent.

Van den Bergh fut poursuivi et en comparant devant le Tribunal Correctionnel il reconnut sa culpabilité, déclarant que s'il avait agit ainsi c'était par ce qu'il avait assez de lait pour contenir sa clientèle.

Le Tribunal a condamné à 3 mois de prison avec sursis, 500 francs d'amende et à l'arbitrage.

# HEMROD ET Cie

par Georges OHNET

Résumé des feuilletons précédents.

Le financier Selim Nono a réuni dans la cour d'honneur de son château de Cherville, un grand nombre d'amis qui sont participants à une grande partie de chasse. Se trouvent rassemblés, Esther Nono, fille du financier, une jeune femme qui aime le prince de Foy, Gaston Francfort, le comte de Bruchan, etc... Esther adore son père, qui est veuf, et est adorée de lui. Elle est extrêmement bien élevée par ses parents.

Mme Foy avait pour ami la jeune femme Manuela del Peral, elle éprouvait pour la jeune femme une affection profonde. Aussi ressentit-elle un grand plaisir de voir cette amie entrer dans la maison de son père.

— Votre père, mon oncle, avait-il dit à droite et à gauche quand même, et venait mal agir que de le jurer. Plus vous verrez le monde, et plus vous acquerrez la certitude qu'il faut savoir fermer les yeux sur les excès auxquels on ne peut porter remède. C'est un grand

malheur pour vous de voir votre confiance trahie par une personne pour qui vous aviez de l'amitié. J'ajoute que je ne suis trompé autant que vous sur son compte... Mais, dans l'état actuel des choses, que pouvez-vous souhaiter ? Que votre père régularise la situation et épouse Mme del Peral ?

A ces mots, un embarras extrême se peignit sur le visage d'Esther. Elle rougit, et ses regards se détournèrent de ceux de Mlle Favergue. Comme elle regardait, l'Institutrice reprit :

— Préférez-vous donc que leurs relations se continuassent ainsi ?

— A vous dire le vrai, répondit enfin la jeune fille avec effort, il me serait très pénible de voir Manuela accuser, dans cette maison, la place de ma mère... Je sais qu'il est très immoral qu'une telle liaison se continue sous mes yeux, et cependant la pensée d'avoir à subir les faveurs de Mme del Peral m'est tellement insupportable que je voudrais n'avoir pas à faire un choix. Ce n'est pas que le ressentiment m'emporte contre Manuela. Avant de savoir ce qu'elle a fait, on m'aurait parié d'un mariage entre elle et mon père, que cette idée m'eût été tout aussi pénible... Cependant vous avez raison, et cette solution est la plus convenable.

— Comment l'amener ?

— Il est impossible que l'initiative vienne de moi... Le sujet serait trop vicieux à aborder. Mon père, seul, peut

prendre une décision. Mais il ne décidera rien sans me consulter... Croyez-vous qu'il ait formé un tel projet ?

— Lui, je n'en sais rien, mais elle, assurément. C'est une ambitieuse et il lui reste peu de fortune...

— Laissez donc aller les événements marcher d'eux-mêmes. Vous intervenez, quand l'occasion se présente, et pour le bien de tout le monde.

Les événements avaient suivi leur cours naturel, mais aucune modification ne s'était produite dans l'atmosphère. Après la semaine de Cherville, Nono, dont l'écueil avait été particulièrement brillant, s'était mis en route pour Paris et avait passé une semaine à mettre à jour les affaires de sa maison. Puis il s'était installé à la Chevrollière, dont il entretenait la chasse avec quelques fusils de choix. Voilà pourquoi, marchant lentement dans l'allée bordée de buis du parc à la française, Esther était triste.

— Des coups de feu, de temps en temps, des coups de feu, comme si on était à la petite guerre. La jeune fille les écoutait distraitement. Elle revenait vers le château, lorsqu'une fenêtre de l'entresol s'ouvrit, et Mlle Favergue parut.

— Eh bien ! Esther, vous entendez, dit-elle, le bruit qu'on entend. Je pense que votre père sera content de voir que l'air va à son gré... Est-ce que vous restez chez vous,

point orné d'une table de granit nommé le « Carrefour du Grand-Veneur ». Une petite rivière, qui descend d'un étang caché au milieu des bois, traverse la propriété et va se jeter dans la Marne, devant Chaligny. Donnée par Charles IX, après la Saint-Barthélemy, au marquis Hervé de Pont-Croix, qui s'est distingué par son zèle dans cette sanglante nuit de la terre de la Chevrollière, est restée, depuis cette époque, dans la famille du terrible seigneur des huguenots. Renversé à coups de canon, mis à sac par les lanqueters de Mayenne, à la suite d'un engagement avec les troupes de Béarnais, pendant le siège de Paris, le château a été réédifié sur les plans de Jacques Desbrosses, le célèbre architecte qui a construit le Luxembourg. Pilié pendant la Révolution, lorsque le marquis de Pont-Croix fut émigré, il a conservé cependant encore d'assez beaux vestiges de sa splendeur passée. Les cheminées de marbre sculpté du salon d'honneur et de la salle à manger, et les restaurées, les admirables panneaux représentant des chasses, que des sauvages avaient taillé à coups de sabre, ont en leurs blessures pansées par des mains habiles. Les boiserie brûlées en partie, les plafonds troués de balles ont été refaits intelligemment. Tel qu'il présente aujourd'hui, avec son mobilier ancien soigneusement restauré, il compte parmi les plus belles résidences des environs de Paris.

Jusqu'en 1887, le domaine était resté dans la famille de Pont-Croix. Le dernier marquis, Clément, avait dû s'en défaire à la suite du krach de l'Union, dans lequel la plus grande partie de sa fortune avait été engloutie. La liquidation désastreuse avait mis le jeune homme à la merci des marchands de biens, et pour éviter une vente judiciaire qui eût été plus avantageuse, mais qui répugnait à sa fierté, M. de Pont-Croix avait donné pour onze cent mille francs, par comptant, le château, le parc, quatre cent cinquante hectares de terres et bois, ne se réservant qu'une infime portion de cette propriété où il était né, où il avait vécu, et qu'il aimait. Cette portion, un lopin de quarante hectares appartenant à l'ancien pavillon de la régie, nommé la Commanderie, s'étendait au bord de la Marne. C'était une espèce de lande, semée de petits bouquets d'arbres, bouilloux et saubins. Une herbe jaune, des genêts et des joncs pouvaient seuls pousser sur le terrain calcareux, toujours sec et chaud. Comme culture, c'était la plus mauvaise partie du domaine ; comme chasse, c'était la meilleure. C'est pourquoi le marquis Clément l'avait gardé. Le pavillon, bâti en briques avec des chaînes de pierre dans une angle, avait bonne façade, encadrée dans une haie basse et fleurie. Il avait un jardin devant, un grand jardin derrière, et une route, et touchait presque au village de Prény. Une résidence charmante, simple, n'entraînant à aucun